

## NOTE D'INFORMATION

### CDG RENDEMENT

Nature juridique  
**FCP**

Société de gestion  
**CDG CAPITAL GESTION**

### VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15022 en date du 13/07/2015.

Directeur Général Adjoint  
**Hicham ELALAMY**



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CDG CAPITAL GESTION** sise à **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage** représentée par Mme Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

  
**CDG CAPITAL**  
GESTION  
GROUPE CDG  
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca  
Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 59

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDG RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040578**
- Date et référence de l'agrément : **29/11/2012, AG/OP/081/2012**
- Date de création : **27/07/2006**
- Siège social : **101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **CDG CAPITAL GESTION** représentée par **Ouafae MRIOUAH**
- Etablissement dépositaire : **CDG Capital**
- Commercialisateur :

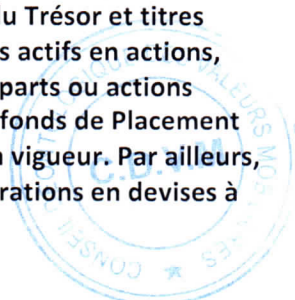
<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET
CDG Capital	M. Amine MAAMRI
CDG Capital Bourse	M. Rachid OUTARIATTE

- Commissaire aux comptes : **Coopers Audit Maroc** représentée par **M.Abdelaziz Al mechatt**

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **2 (exclu)**
- Sensibilité max : **6 (inclus)**
- Indice de référence : **MBI Global**
- Objectifs de gestion : **offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor et titres garantis par l'Etat. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FCPT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à



l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Toutefois, et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.**

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **14/09/2006**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard le vendredi à 10 heures 30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du même jour. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Le FCP « CDG Rendement » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.**
- Régime fiscal : **le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - **Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.**
    - **La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.**
  - Commission de rachat maximale :
    - **Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.**
    - **La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.**
  - Cas d'exonération :



- - cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital Bourse et CDG Capital).

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion :
  - 2% HT au maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh
(3) Commissions CDVM (HT)	0,025% HT
(4) Dépositaire (HT)	0,07% HT
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT)	4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) (HT)	0,0075% si actif inférieur à 100 millions 0,0025% HT si actif compris entre 100 et 500 millions 0,0006% HT si actif compris entre 500 millions et 1 milliard 0,0001% HT si actif supérieur à 1 milliard
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

